



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | | |
|---|--|--|
| Information importante | *** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. *** | |
| Identificateur de produit | CP798Series | |
| Autres moyens d'identification | | |
| Synonymes | HP FB225 Light Black Scitex Ink | |
| Usage recommandé | Impression jet d'encre | |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1 | |
| Téléphone | 888-206-0291 | |
| HP Inc. Ligne d'appel santé humaine | | |
| (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) | 1-800-457-4209 | |
| (Ligne directe) | 1-760-710-0048 | |
| HP Inc. Ligne d'appel soins client | | |
| (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) | 1-800-474-6836 | |
| (Ligne directe) | 1-208-323-2551 | |
| E-mail: | hpcustomer.inquiries@hp.com | |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE | 1-760-710-0048 | |
| Fournisseur | Non disponible. | |

2. Identification des dangers

| | | |
|--|--|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| | Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1B |
| | Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu | Catégorie 1 |
| | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme | Catégorie 1 |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. | |
| Éléments d'étiquetage | | |



| | |
|---------------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Intervention | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Stockage | Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Autres dangers | Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation. |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|------|
| Diacrylate de 1,10-décanediol | | 13048-34-5 | <30 |
| Propylidynetriméthanol, ethoxylated esters with acrylic acid | | 28961-43-5 | <20 |
| Acrylate de tétrahydrofurfuryle | | 2399-78-6 | <20 |
| 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one | | 2235-00-9 | <10 |
| Acrylate d'Isodécyle | | 1330-61-6 | <10 |
| Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine | | 75980-60-8 | <5 |
| Acide prop-2-énoïque, 1,6-hexanediylester, polymère à alcane disubstitué | | 67906-98-3 | <2.5 |
| Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate | | 84170-74-1 | <2.5 |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylé | | 52408-84-1 | <1 |

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Transporter à l'extérieur. En cas de persistance des symptômes, obtenir une assistance médicale. |
| Contact avec la peau | Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale. |
| Contact avec les yeux | Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale. |
| Ingestion | Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Non disponible. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). L'eau peut être inefficace. |
| Agents extincteurs inappropriés | L'eau peut être inefficace. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Sans objet. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Non disponible. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Non disponible. |
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Voir également la section 13, Procédures d'élimination |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Ne pas stocker sous un rayonnement solaire direct. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Directives au sujet de l'exposition | Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Non disponible. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil. |
| Autre | Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques |
| Protection respiratoire | Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Dangers thermiques | Non disponible. |
| Considérations d'hygiène générale | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------------|----------|
| Apparence | |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Noir. |

| | |
|---|---|
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | 6.8 - 7.2 pH-mètre Melder Toledo. Température 25 °C |
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | 113.0 °C (235.4 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020 |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | 13 - 14 cP Viscosimètre Brookfield (± 0,5) Température 40 °C. Rouleau # 18 (S18) RPM 100. Prévoir approximativement 10 minutes pour faire la lecture. |
| Autres informations | Consultez la Section 15 pour plus de données réglementaires ou d'informations COV. |
| COV | 22 g/l Méthode 24A/ASTM D5403-93 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Non disponible. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales de stockage. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur. |
| Conditions à éviter | Exposition au soleil. |
| Matériaux incompatibles | Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. les métaux alcalins |
| Produits de décomposition dangereux | Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | L'inhalation peut causer une légère irritation aux voies respiratoires. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact avec les yeux | Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation. |
| Ingestion | Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---|----------------------|
| 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one (CAS 2235-00-9) | | |
| Aiguë | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | 1700 mg/kg |
| Inhalation | | |
| CL50 | Rat | > 1.6 mg/l |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 1114 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. Non corrosif (OCDE 431). | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritant selon l'OCDE 437. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | |
| Sensibilisation cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation. | |
| Toxicité pour la reproduction | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. | |

12. Données écologiques

Toxicité aquatique Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves | |
|---|---------|---------------------------------|------------------------------|
| Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (CAS 75980-60-8) | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| | CE10 | Pseudokirchneriella subcapitata | 1.56 mg/l, 72 h (OCDE 201) |
| | CE50 | Pseudokirchneriella subcapitata | > 2.01 mg/l, 72 h (OCDE 201) |
| | CL50 | Cyprinus carpio | 1.4 mg/l, 96 h (OCDE 203) |
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia magna | 3.53 mg/l, 48 h (OCDE 202) |
| Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate (CAS 84170-74-1) | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| | CE10 | Pseudokirchneriella subcapitata | 2.3 mg/l, 72 h (OCDE 201) |
| | CE50 | Pseudokirchneriella subcapitata | 11 mg/l, 72 h (OCDE 201) |

| Composants | Espèces | | Résultats d'épreuves |
|--|--|---------------|---------------------------|
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia magna | 37 mg/l, 48 h (OCDE 202) |
| Poisson | CL50 | Danio rerio | 2.7 mg/l, 96 h (OCDE 203) |
| Persistance et dégradation | Non disponible. | | |
| Potentiel de bioaccumulation | Non disponible. | | |
| Facteur de bioconcentration | | | |
| Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine | 72, (JIS K 0102-1986, 71 - Kanpogyo No .S, Yakuhatu No . 615, 49-Kikyoku No . 392, MITI/MHW Chemical Substance Control Law, Japan) | | |
| Mobilité dans le sol | Non disponible. | | |
| Autres effets nocifs | Non disponible. | | |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Non disponible. |
| Emballages contaminés | Non disponible. |

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Informations supplémentaires La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico.

DOT

IATA

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates) |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 9 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | III |
| Dangers environnementaux | Oui |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |

Information supplémentaire Lors de l'expédition d'un emballage interne ≤ 5L, la Provision spéciale A197 peut s'appliquer.

IATA

IMDG

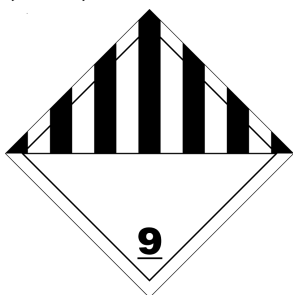
| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates), POLLUANT MARIN |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 9 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | III |
| Classe de danger relative au transport | |
| Polluant marin | Oui |
| EmS | F-A, S-F |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |

Information supplémentaire Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer.
IMDG
ADR

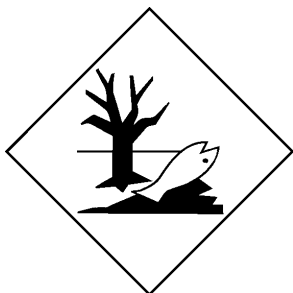
Numéro ONU UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates)
Classe de danger relative au transport
Classe 9
Danger subsidiaire -
No. de danger (ADR) Non disponible.
Code de restriction en tunnels Non disponible.
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Non disponible.

Information supplémentaire Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, ADR 375 peut s'appliquer.
ADR

ADR; IATA; IMDG



Polluant marin



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Autres informations

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = 22 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions) US EPA Method 24

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------------|---|
| Date de publication | 16-Juil-2017 |
| Date de la révision | 20-Avr-2021 |
| Version n° | 14 |
| Autres informations | Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada. |
| Avis de non-responsabilité | <p>Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage. Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.</p> |

Explication des abréviations

| | |
|---|--|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code des règlements fédéraux |
| COC | Cleveland coupelle ouverte |
| DOT | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Centre international pour la recherche sur le cancer |
| NIOSH | Institut national pour la sécurité et la santé au travail |
| NTP | Programme national de toxicologie |
| OSHA | Administration de Santé et de Sécurité du Métier |
| PEL (limite d'exposition admissible) | Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible) |
| RCRA | Conservation de ressource et acte de rétablissement |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition) |
| TSCA | Loi de commande de substances toxiques |
| COV | Composés Organiques Volatils |